
Présidence : Malte

1497^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 21 novembre 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 30
Reprise : 15 h 05
Clôture : 17 heures

2. Présidence : Ambassadrice N. Meli Daudey
M. M. Cluett
M. C. Cutajar
M. A. Sant Fournier

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, la Présidence a souhaité la bienvenue au Conseil permanent au nouveau Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur A. Hovhannisyan.

Présidence, Fédération de Russie (PC.DEL/1389/24 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE CALENDRIER DE LA TRENTE
ET UNIÈME RÉUNION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Présidence

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1489 (PC.DEC/1489) sur le calendrier de la trente et unième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, dont le texte est joint au présent journal.

Biélorussie (PC.DEL/1398/24 OSCE+), Présidence, Hongrie-Union européenne (également au nom des États-Unis d'Amérique) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe à la décision)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA TRANSMISSION D'UN
PROJET D'ORDRE DU JOUR AU CONSEIL
MINISTÉRIEL

Présidence

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1490 (PC.DEC/1490) sur la transmission d'un projet d'ordre du jour au Conseil ministériel, dont le texte est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA CHEF DE LA MISSION DE
L'OSCE EN MOLDAVIE

Présidence, Chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie (PC.FR/15/24 OSCE+), Hongrie-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1404/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1390/24), Fédération de Russie (PC.DEL/1391/24 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/1411/24 OSCE+), Royaume-Uni, Ukraine (PC.DEL/1417/24), Norvège (PC.DEL/1407/24), Suisse (PC.DEL/1401/24 OSCE+), Roumanie, Moldavie (PC.DEL/1415/24 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Présidence, Ukraine (PC.DEL/1418/24), Hongrie-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Monaco, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1405/24), Canada (PC.DEL/1408/24), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1395/24), Türkiye (PC.DEL/1410/24 OSCE+), Lettonie (PC.DEL/1403/24 OSCE+), Albanie, Suisse (PC.DEL/1402/24 OSCE+), Irlande (PC.DEL/1397/24), Italie (PC.DEL/1399/24 OSCE+), Espagne, Tchéquie, Allemagne (PC.DEL/1400/24 OSCE+), Bulgarie (PC.DEL/1416/24 OSCE+), Suède (également au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Norvège), Géorgie (PC.DEL/1414/24 OSCE+), Slovénie (PC.DEL/1413/24 OSCE+), Belgique, France, Slovaquie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Portugal, Estonie, Pays-Bas, Luxembourg, Lituanie, Grèce, Moldavie, Autriche, Fédération de Russie (PC.DEL/1396/24)

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Intensification de l'implication militaire de certains États membres de l'OTAN et de l'UE dans de nouvelles confrontations à l'intérieur et autour de l'Ukraine :
Fédération de Russie (PC.DEL/1392/24), États-Unis d'Amérique

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Date limite du 22 novembre 2024 pour l'inscription à la trente et unième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, qui se tiendra à Malte les 5 et 6 décembre 2024* : Présidence
- b) *Liste des manifestations parallèles prévues pour la trente et unième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, qui se tiendra à Malte les 5 et 6 décembre 2024 (MC.INF/8/24 OSCE+)* : Présidence

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE PAR
INTÉRIM**

Situation financière actuelle à l'OSCE : Secrétaire générale par intérim, Présidence

Point 8 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

Quatre-vingt-onzième anniversaire du génocide de l'Holodomor commis en Ukraine en 1932–1933 par le régime totalitaire de Staline : Ukraine, Canada (PC.DEL/1409/24), Hongrie-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1406/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1393/24), Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/1394/24)

4. Prochaine séance :

Jeudi 28 novembre 2024 à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1489
21 November 2024

FRENCH
Original: ENGLISH

1497^e séance plénière
Journal n° 1497 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1489
CALENDRIER DE LA TRENTE ET UNIÈME RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

(Malte, 5 et 6 décembre 2024)

Le Conseil permanent,

Considérant que la trente et unième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se déroulera conformément aux Règles de procédure de l'Organisation,

Décide :

D'adopter le calendrier de la trente et unième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tel qu'il figure ci-après.

Calendrier

Jeudi 5 décembre 2024

10 heures

Séance d'ouverture (publique)

- Ouverture officielle et adoption de l'ordre du jour
- Allocution du Président en exercice de l'OSCE
- Allocution de la Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
- Rapport du Secrétariat

Première séance plénière (à huis clos)

- Déclarations des chefs de délégations

13 h 15 Déjeuner à l'intention des ministres des affaires étrangères ou des chefs de délégations

15 heures–18 heures **Deuxième séance plénière (à huis clos)**

- Déclarations des chefs de délégations

Vendredi 6 décembre 2024

10 heures **Troisième séance plénière (à huis clos)**

- Déclarations des chefs de délégations
- Adoption des documents et des décisions du Conseil ministériel
- Déclarations finales des délégations
- Questions diverses

Séance de clôture (publique)

- Clôture officielle (déclarations des présidents en exercice actuel et entrant)

13 h 30 Conférence de presse

PC.DEC/1489
21 November 2024
Attachment

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

La délégation hongroise, en tant que pays assurant la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a fait la déclaration suivante (également au nom des États-Unis d'Amérique) :

« À propos de la décision du Conseil permanent relative au calendrier de la trente et unième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, l'UE souhaiterait faire la déclaration interprétative ci-après en vertu des dispositions pertinentes des Règles de procédure :

L'UE se félicite que le Conseil permanent ait adopté la décision relative au calendrier de la trente et unième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, conformément aux Règles de procédure. Toutefois, nous regrettons qu'un consensus n'ait pas été réalisé sur le projet de décision du Conseil permanent qui comprenait à la fois le calendrier et les modalités d'organisation, comme l'avait initialement proposé la Présidence maltaise. L'UE a jugé cette proposition acceptable étant donné qu'elle était basée sur la précédente décision pertinente du Conseil permanent ayant fait l'objet d'un accord.

En l'absence de décision du Conseil permanent sur les modalités d'organisation de la réunion du Conseil ministériel, nous réaffirmons que les représentants d'organisations, d'institutions et d'initiatives internationales devraient être invités à participer, à intervenir à l'oral ou à contribuer par écrit, conformément à la liste arrêtée précédemment. À notre avis, aucun élément nouveau ne justifie d'élargir cette liste à ce stade.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et au journal de la séance.

Les États-Unis d'Amérique souscrivent à la présente déclaration.

Merci. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1490
21 November 2024

FRENCH
Original: ENGLISH

1497^e séance plénière
Journal n° 1497 du CP, point 2) de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1490
TRANSMISSION D'UN PROJET D'ORDRE DU JOUR
AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Le Conseil permanent,

Décide de demander à son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel un projet d'ordre du jour pour la trente et unième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.